



Commune de Roeschwoog

17 rue Principale - 67480 ROESCHWOOG - www.roeschwoog.eu

Tél : 03 88 86 41 04 - Mel : mairie@roeschwoog.eu

ARRETE **PORTANT DELEGATION DE FONCTION AUX ADJOINTS** **ET A DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

2025-19

Le Maire de la Commune de ROESCHWOOG,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020, fixant à 3 le nombre des adjoints au Maire,

Vu l'arrêté municipal n° 2020-17 du 23 mai 2020 modifié par les arrêtés n° 2021-29a du 30 septembre 2021 et n° 2025-10 du 25 février 2025 portant délégation de fonction aux adjoints et à des conseillers municipaux

Vu le recours gracieux du sous-préfet de Haguenau-Wissembourg notifié le 12 mai 2025,

Considérant que dans le cadre du recours gracieux susvisé, il est relevé que l'arrêté municipal n° 2025-10 du 25 février 2025 est entaché d'illégalité au motif qu'il comporte aux articles 2, 3 et 5, des dates d'effet antérieures à la date à laquelle l'arrêté est devenu exécutoire,

ARRETE :

Article 1 :

Délégation de fonction est donnée à **M. Roger BOEHM, 1er adjoint au Maire**, à l'effet de prendre les décisions, signer les actes, arrêtés et correspondances courantes dans les domaines suivants :

- Délégation complète sur les affaires générales (questions liées à la population, accueil, cadre de vie, affaires de voisinage, pouvoir de police, dépôt de plainte, utilisation du domaine public, gestion des droits de place) ;
- Autorité sur le personnel : ensemble des décisions sauf création ou suppression des emplois ;
- Affaires financières :
 - Suivi des dossiers de subventions
 - Suivi de la comptabilité et de la trésorerie (dont engagement et ordonnancement des dépenses et recettes, gestion des emprunts et des lignes de trésorerie, état des restes à réaliser)
 - Elaboration du budget et du compte administratif
- Gestion du ban
 - Suivi des questions agricoles,
 - Suivi des questions cynégétiques
 - Gestion des espaces naturels : forêts, zones protégées, autres
- Travaux de voirie
 - Suivi des marchés publics
 - Suivi des travaux
 - Elaboration du programme d'activité des ouvriers
- Gestion de la MOC
 - Suivi de la gestion des salles
- Lien avec les associations
 - Tenue du calendrier des fêtes et coordination des animations
 - Participation aux assemblées générales.

Article 2 :

Délégation de fonction est donnée à **Mme Geneviève KIEFER, 2ème adjointe au Maire**, à l'effet de prendre les décisions, signer les actes, arrêtés et correspondances courantes dans les domaines suivants :

- Affaires scolaires
 - Participation aux conseils d'école
 - Suivi des activités scolaires
 - Suivi des fêtes et manifestations hors de l'école (Saint Martin, fêtes d'école, etc.)
- Affaires sociales
 - Vice-présidence du CCAS
 - Suivi des problèmes sociauxRelation avec les acteurs dédiés : conseil départemental (assistantes sociales – Unité Médicosociale), bailleurs sociaux (participation aux réunions d'attributions de logements), association Repartir et toute autre association d'insertion.
Gestion des demandes de secours et d'aides exceptionnelles
- Parentalité/ petite-enfance
 - Suivi des activités liées à la petite enfance de la communauté de communes.
 - Suivi des acteurs de la parentalité : RAM, Petit pont, micro-crèches.
- Personnes âgées
 - Suivi du projet social de la résidence sénior
- Organisation d'actions pour les personnes âgées : ateliers mémoire, atelier sport, atelier cuisine, etc.
 - Mise en place du projet intercommunal de navette
 - Organisation de la fête des personnes âgées
- Décoration
- Définition et mise en œuvre de la politique de fleurissement et de décoration de la commune.

Article 3 :

Délégation de fonction est donnée à **M. Pierre HARNIST, 3ème adjoint au Maire**, à l'effet de prendre les décisions, signer les actes, arrêtés et correspondances courantes dans les domaines suivants :

Adjoint à l'engagement pour la planète :

- Création et animation de l'assemblée spéciale pour la planète
- Préparation des réunions
- Rédactions des comptes-rendus et d'articles
- Mise en œuvre des actions.

Article 4 :

Délégation de fonction est donnée à **M. Raphaël PETER, conseiller municipal, en tant que délégué à la « journée citoyenne »** :

- Définition des chantiers en coordination avec les services techniques
- Relation avec les bénévoles : recherche de chefs de chantiers et de nouveaux bénévoles
- Organisation de la journée.
- Suivi de la finalisation des chantiers, débriefing et rapport sur la journée.

Article 5 :

Délégation de fonction est donnée à **M. Nicolas ROCHE, conseiller municipal, en tant que délégué à la communication** :

- Site internet : redéfinition du site -avec proposition de travail en intercommunalité-, sécurisation, création des contenus et services liés
- Magazine : création d'un magazine paraissant plusieurs fois par an
- Communication de l'assemblée spéciale pour la planète.

Article 6 :

Délégation de fonction est donné à M. **Yannick SCHMITT, conseiller municipal, en tant que délégué au suivi des bâtiments municipaux :**

- Maintenance et travaux : suivi de l'état des bâtiments, proposition d'améliorations et de travaux, calendrier des travaux, suivi des travaux, participation aux réunions de chantier et réception des travaux.
- Suivi des marchés publics.

Article 7 :

Délégation de fonction est donnée à **Mme Marilyn KOCHER, conseillère municipale, en tant que déléguée à l'animation**, à l'effet de prendre les décisions et signer les correspondances courantes dans les domaines suivants :

- Organisation des manifestations patriotiques et des cérémonies organisées par la commune
- Préparation et gestion des événements spécifiques (estivales du parc, festivités liées à Noël, Messti, plantation d'arbres, nettoyage de printemps, intendance de la journée citoyenne...)
- Organisation des contacts avec la jeunesse
- Supervision des manifestations / animations organisées à la Médiathèque par le chargé de médiation culturelle.

Article 8 :

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint ou du conseiller municipal sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 9 :

L'arrêté municipal n° 2020-17 du 23 mai 2020 modifié par les arrêtés n° 2021-29a du 30 septembre 2021 et n° 2025-10 du 25 février 2025 portant délégation de fonction aux adjoints et à des conseillers municipaux, est abrogé.

Article 10 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 11 :

Copie du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau,
- Monsieur le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg
- Monsieur le Trésorier de Roeschwoog,
- Aux intéressés,
- Archives.



Roeschwoog, le 23 juin 2025

Le Maire,
Michel LORENTZ

Notifié le :

Signatures des intéressés :

Roger BOEHM

Raphaël PETER

Geneviève KIEFER

Marilyn KOCHER

Pierre HARNIST

Nicolas ROCHE

Frédéric DUMOULIN

Yannick SCHMITT

